

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2022

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.ccpom.fr

Crédits photos : CCPOM, CITEO

1 La collectivité, ses compétences p. 3

2 Les temps forts de l'année p. 4

3 La prévention des déchets – actions de communication p. 8

4 La collecte p. 9

5 La valorisation – traitement p. 12

6 Les flux et tonnages annuels p. 17

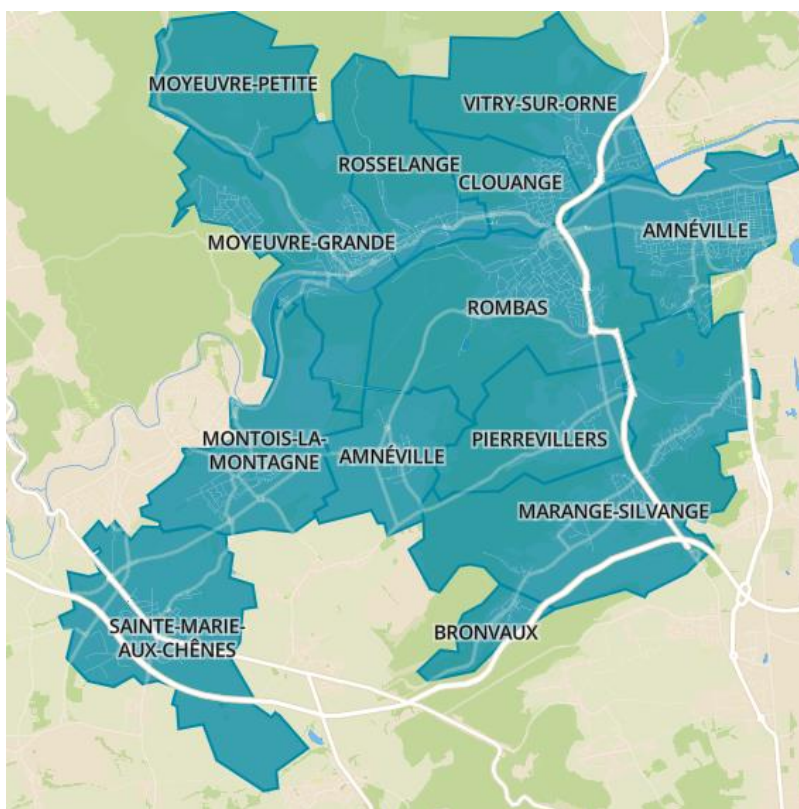
7 Les coûts – le financement p. 23

8 Perspectives pour l'année suivante p. 32



1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

12 communes adhérentes

53 416 habitants (population totale 2022)

Typologie d'habitat :

59.2 % de maisons

40.2 % d'appartements

1 % résidences secondaires

Source INSEE



Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupe les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets

2- Les temps forts de l'année

Marché de collecte et traitement des déchets

Les marchés de collecte et traitement attribués en 2020, démarrant au 01/01/2021, ont été reconduits pour l'année 2022. Les prestations sont réalisées par les entreprises suivantes :

Lot	Marché de collecte	Attributaires
1	Collecte en porte-à-porte et points d'apport volontaire des déchets résiduels	NICOLLIN
2	Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire des déchets recyclables	CITRAVAL
	Marché de traitement	
2	Tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange	CITRAVAL
3	Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire	CITRAVAL
4	Conditionnement et reprise du verre	HAGANIS

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles a été relancé en 2021 et attribué à HAGANIS pour une durée de 5 ans, avec un démarrage au 01/01/2022.

Marché de gestion des déchèteries

Les marchés de gestion des déchèteries ont été attribués comme suit, avec un démarrage au 01/11/2020, pour une durée d'1 an, renouvelable 2 fois. Ils ont été reconduits une seconde et dernière fois, jusqu'au 31/10/2023 :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	NICOLLIN
2	Traitement du tout venant	SUEZ
3	Traitement des déchets verts	SEDE
4	Traitement des gravats	Tri Service Recyclage
5	Reprise de la ferraille	ESKA
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	EGLOG
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR

En plus de ces prestataires, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de contrat et convention.

Adaptation des conteneurs enterrés

Depuis 2016, la CCPOM a installé près de 240 conteneurs enterrés au pieds des grands immeubles collectifs ou dans les communes. Afin de lutter contre les dépôts au pied des conteneurs, qui posent des problèmes

de collecte et de salubrité, la CCPOM a voulu étendre le modèle d'ouverture à trappe vide-ordure, pour les emplacements où les dépôts sont récurrents.

Ainsi, 15 conteneurs ont été remplacés pour être équipés d'ouverture plus grande, de 110 L au lieu de 80L, et s'ouvrant au moyen d'une pédale, sans contact direct avec le conteneur.

Un bilan sera tiré de ce remplacement pour identifier si le modèle de trappe d'ouverture peut réduire le nombre d'incivilités.



Marché de maintenance et lavage des conteneurs enterrés

Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2022 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.

Projet de délégation du service public de gestion et élimination des déchets

Le Conseil Communautaire a adopté en septembre 2021 le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires et a lancé la procédure de délégation de service public en 2022.

Suite à cette consultation, seule une offre a été reçue et la procédure a été déclarée infructueuse.

La Communauté de Communes souhaite à présent mettre en œuvre une nouvelle procédure de Délégation de Service Public, en modifiant le projet de contrat et les missions confiées dans le cadre de la future délégation. La nouvelle consultation est prévue en 2023.

Une étude pour la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'un pôle environnement

La CCPOM souhaite transférer la déchèterie d'Amnéville, actuellement située sur le lieu-dit Moulin-Neuf, sur le site des « Portes de l'Orne » et profiter de ce transfert pour moderniser l'équipement. L'objectif est d'en faire une déchèterie exemplaire, intégrant les principes du développement durable et créer autour un Pôle Environnement regroupant d'autres activités, dans une démarche d'économie circulaire, en adéquation avec la vocation des Portes de l'Orne.

Lancée fin 2020, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une déchèterie nouvelle génération et d'un pôle environnement sur les Portes de l'Orne s'est achevée début 2022, avec un accent mis sur la concertation avec les acteurs du territoire et les usagers, à chaque étape du projet.

Le scénario retenu par le comité de pilotage est celui d'une déchèterie à plat (casier et benne au sol), couplé à une recyclerie, permettant l'organisation d'ateliers de sensibilisation, de réparation pour les usagers, d'espace d'échange et une zone dédiée aux matériaux réemployables.

Ce scénario a été approfondi et un programme de travaux qui permettra la réalisation de cet équipement a été rédigé.

Convention avec l'Eurométropole de Metz pour l'accès des habitants de Roncourt à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes

A la suite du retrait de la commune de Roncourt du périmètre de la CCPOM et de son adhésion à l'Eurométropole de Metz, le Président de Metz Métropole a sollicité la possibilité pour les habitants de Roncourt de continuer à accéder à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes, plus proche que la déchèterie métropolitaine de Vernéville.

La CCPOM a accordé cet accès et une convention a été établie, pour une durée d'un an, fixant la participation financière de Metz Métropole.

Extension des consignes de tri

En 2022, la CCPOM a candidaté à l'appel à candidature de CITEO pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers, et a été retenue.

A partir de janvier 2023, tous les emballages ménagers seront à trier. Cette évolution vise à capter plus de tonnages en collecte sélective et d'améliorer les performances de tri.

Pour permettre de collecter plus d'emballages, le mode de pré-collecte doit également évoluer : la CCPOM a donc passé un marché de fourniture de sacs de tri transparents, d'un plus grand volume et nouables, pour éviter les envols. Ces sacs seront livrés début 2023.

En parallèle, un nouveau marché a été passé pour que le centre de tri retenu soit apte à trier ces nouveaux flux d'emballages.

3 - La prévention des déchets – communication

La collectivité est engagée dans des actions de prévention qui visent à réduire les quantités de déchets collectés et traités sur le territoire, afin de maîtriser les coûts et limiter les impacts sur l'environnement.

Actions de prévention - communication

► Le Repair Café

Ce rendez-vous organisé autour de la réparation permet de réunir des amateurs bénévoles et bricoleurs pour aider à réparer les objets du quotidien en panne que chacun aura apportés.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoirs faire.

Déjà initié fin 2019, puis mis en pause pendant 2 ans en raison des contraintes sanitaires liées à la COVID 19, le Repair Café a repris du service en septembre 2022, dans le bâtiment du Cap'Orne, sur le site des Portes de l'Orne à Amnéville-Rombas.



► Le compostage

En 2022, ce sont 121 composteurs qui ont été vendus (44 composteurs en plastique et 77 en bois), soit 51 % de plus qu'en 2021.

2 composteurs ont été installés aux pieds de 2 immeubles de Clouange ;

1 composteur installé au centre social Agora de Rombas ;

1 composteur installé au Fond Saint Martin à Rombas, sur le site de démonstration du compostage.



Au total, depuis 2003 :

- 2947 composteurs distribués
 - o Dont 14 en pied d'immeuble
 - o Et 17 en établissements (écoles, périscolaires, multiaccueils).

► les couches lavables

Le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé.

Aucune demande n'a été reçue en 2022.



► Le Stop pub

Environ 3000 STOP PUB distribués depuis 2012, avec un potentiel de réduction des imprimés non sollicités de 47 kg/an/foyer.

25 % de boîtes aux lettres équipées.



4 - La collecte

Organisation de la collecte

La collectivité assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, dans la limite de 1100L/semaine.

Ordures ménagères résiduelles



Collectées : **1** fois par semaine pour l'habitat individuel et petit collectif.
2 fois par semaine pour l'habitat collectif et les centres villes.
6 fois par semaine pour le site thermal d'Amnéville.

Conteneurs enterrés pour l'apport volontaire : 86 conteneurs enterrés, collectés **2** fois par semaine.
Collecte en prestation de service par NICOLLIN.

Emballages recyclables



Collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine, en caissette ou en bac.

Collecte en apport volontaire :
96 points de collecte (15 aériens + 81 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Verre



Collecte en apport volontaire
236 points de collecte (160 aériens + 76 enterrés).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Papiers



Collecte en apport volontaire : 46 conteneurs aériens.

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Biodéchets



Gestion de proximité : compostage individuel et en pied d'immeuble.

Collecte des biodéchets en points d'apport volontaire : 24 conteneurs, sur 4 communes (Amnéville, Clouange, Vitry-sur-Orne, Sainte-Marie-aux-Chênes).

Collecte en prestation de service par CITRAVAL.

Objets encombrants



1 fois par mois, sur inscription, réservé aux personnes de + 65 ans ou à mobilité réduite.

Collecte en prestation de service par EICLOR et dépôt en déchèterie.

4 déchèteries



Déchèterie d'Amnéville, de Marange-Silvange, de Moyeuvre-Grande, de Sainte-Marie-aux-Chênes.
Gestion en prestation de service par NICOLLIN.
Accès sur présentation d'une carte d'accès.

Déchets acceptés en déchèterie :

- Tout venant
- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Carton
- Mobilier
- Ferraille (sauf Amnéville)
- Déchets d'équipement électriques et électroniques (sauf Amnéville)
- Pneus
- Déchets diffus spécifiques
- Huile de vidange
- Huile de friture
- Piles
- Lampes et néons
- Cartouches d'encre
- Radiographies
- Batteries
- Textiles



Informations complémentaires sur la collecte

Moyens déployés pour la collecte

Ordures ménagères



Porte-à-porte :

4 bennes à ordures ménagères 26 tonnes et une benne à ordures ménagères de secours.

1 mini benne à ordures ménagères 3.5 tonnes

Apport volontaire :

1 ampliroll avec grue

137 687 km parcourus

80 429 L de gasoil

17 agents



Emballages recyclables, papiers, verre et biodéchets

Porte-à-porte :

3 bennes 26 tonnes, type Euro 6

1 benne 7.5 tonnes, type Euro 6

Apport volontaire :

1 camion grue

Biodéchets :

1 camion grue, avec rack

60 900 km parcourus

58 000 L de gasoil

Porte-à-porte : 6 agents

Apport volontaire : 1.5 agents

Déchèterie



Déchèterie

5 gardiens

4 chauffeurs

3 amplirolls avec grue

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :







Depuis 2014, et à nouveau en 2020, le marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables en porte-à-porte et point d'apport volontaire impose l'utilisation de véhicules de collecte aux normes environnementales EURO 6, afin de limiter les impacts environnementaux liés à la collecte.

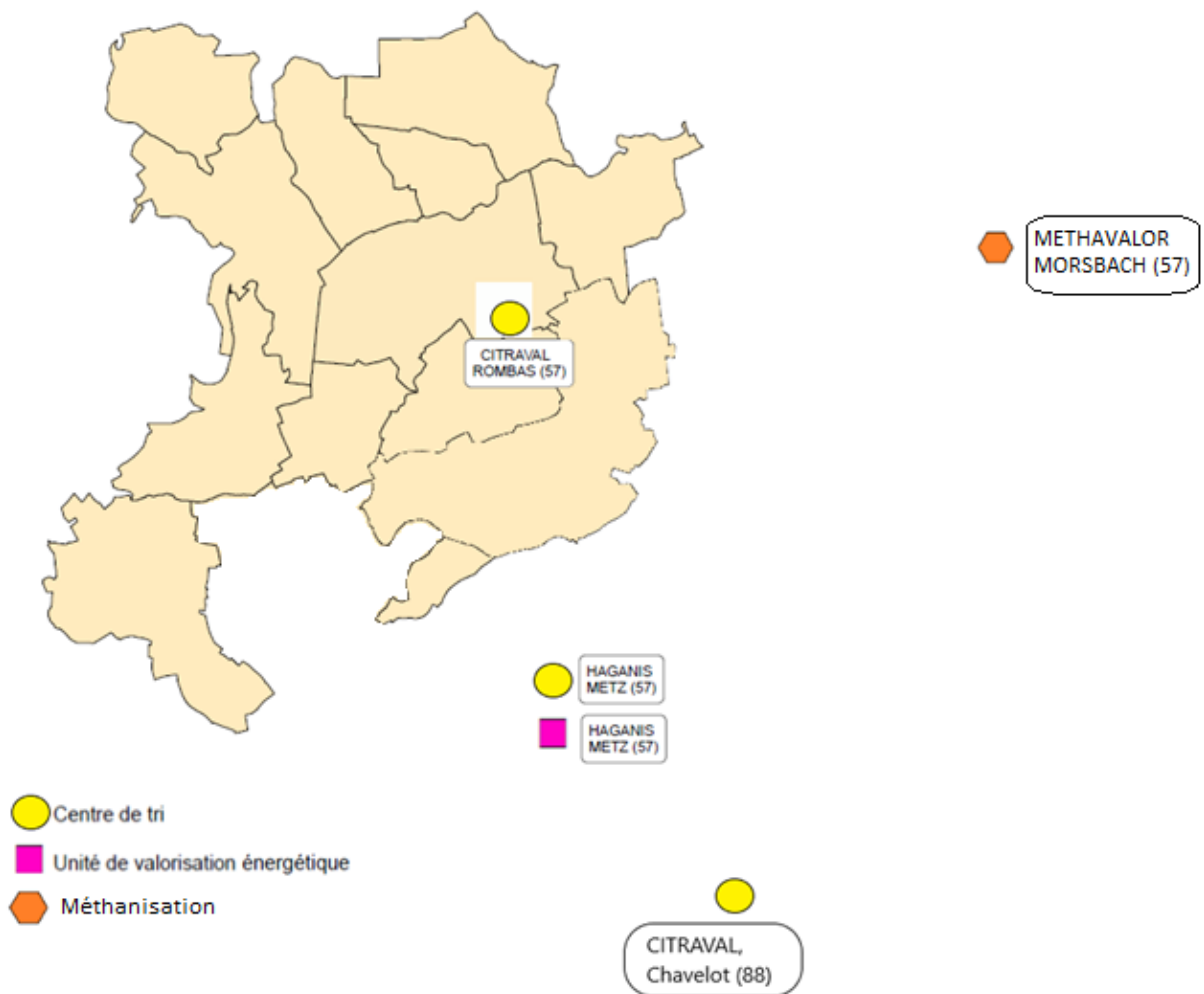
L'évolution du mode de collecte du verre depuis 2018 pour une collecte uniquement en point d'apport volontaire permet également de réduire l'impact environnemental de la collecte en limitant le nombre de km parcourus.

5 - La valorisation – le traitement

Modes de valorisation des déchets

















Les déchets ménagers et assimilés

Ordures ménagères 	Usine d'incinération des ordures ménagères		Valorisation énergétique	HAGANIS, Metz	Production de chaleur, d'électricité, de mâchefers
Emballages recyclables 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Centre de tri ↓ Valorisation matière	CITRAVAL, Chavelot (88)	Acier, aluminium, PET clair, PET foncé, PEHD, papiers, cartons, briques alimentaires, refus de tri
Verre 	Conditionnement	HAGANIS, Metz	Valorisation matière	Saint Mège (88)	Verre
Papiers 	Conditionnement	CITRAVAL, Rombas,	Valorisation matière	Golbey (88)	Papier
Biodéchets 	Transfert	CITRAVAL, Rombas,	Méthanisation Tri mécano-biologique	Maxival, Villers la Montagne (54)	Biogaz, compost
Objets encombrants 	Tri	Déchèterie	Valo. matière Enfouissement	Selon les filières de déchèterie	



Carte des sites de traitement des déchets ménagers et assimilés

Les déchets de déchèterie

Tout Venant		Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)		Enfouissement	SUEZ, Montois La Montagne (57)
Gravats		Plateforme de recyclage		Valorisation	Tri Service Recyclage, Anderny (54)
Bois		Plateforme de préparation	EGLOG, Talange	Valorisation matière	KRONOSPAN (89)
Végétaux		Transfert, broyage	EGLOG, Talange	Compostage	Saulnois compost SEDE, Vannecourt (57)
Mobilier		Plateforme de préparation	CITRAVAL	Valorisation matière	ECOMOBILIER
Ferraille		Site de traitement		Valorisation	DERICHEBOURG Environnement, Woippy (57)
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)		Site de traitement		Valorisation matière	ENVIE 2E, Toul (54)
Carton		Centre de tri		Valorisation	CITRAVAL, Rombas (57)
Déchets Ménagers Spéciaux		Site de traitement		Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)
Pneus		Site de traitement		Valorisation	Gilles HENRY, Chaudeney Sur Moselle (54)
Huile moteur		Site de traitement		Traitement	Chimirec, Domjevin (54)
Huile végétale		Site de traitement		Valorisation matière	QUATRA, Belgique
Piles		Site de traitement		Valorisation matière	EURODIEUZE, Dieuze (57)
Lampes et néons		Site de traitement		Valorisation matière	ARTEMISE, Vulaines (10)
Cartouches d'encre		Site de traitement		Valorisation matière	PRINTERRE (69)
Batteries		Site de traitement		Traitement	CEDILOR, Malancourt La Montagne (57)

Présentation des équipements de traitement des déchets ménagers

	Unité de valorisation énergétique HAGANIS	Centre de tri CITRAVAL Chavelot
		
Mode d'exploitation	Prestation	Prestation
Capacité de traitement	120 000 tonnes	65 000 tonnes
Tonnage traité en 2022	110 591 t	63 000 tonnes
Performance	Performance énergétique : 99.8 %	Taux de tri : 68 % Taux de valorisation : 99.5 %
Production	Vapeur produite : 296 533 t Chauffage urbain et électricité : 210 669 MWh	63 000 t dont 43 000 t envoyés en recyclage
Sous-produits	Mâchefers : 16 656 t Métaux ferreux : 2 143 t Métaux non ferreux : 235 t Produits sodiques résiduels : 606 t Cendres : 1306 t REFIOM (résidus d'épuration des fumées) : 1223 t	Refus de tri : 300 t envoyées en ISDND 19 700 t envoyées pour valorisation énergétique (préparation de CSR ou Incinération avec récupération d'énergie)

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

Le marché de traitement des déchets passé en 2020 précise que le mode de traitement des déchets doit être de nature à respecter la hiérarchie des modes de traitement énoncée dans l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement, et qui consiste à privilégier, dans l'ordre :

- a) La préparation en vue de la réutilisation,
- b) Le recyclage,
- c) Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- d) L'élimination.

Les ordures ménagères sont traitées par l'unité de valorisation énergétique (UVE) d'HAGANIS. La performance énergétique de l'UVE, supérieure à 90%, lui permet d'appartenir à la catégorie des installations à Haute Performance Énergétique. La certification ISO 50001 permet par ailleurs de bénéficier d'une taxe réduite sur le traitement des déchets à l'UVE (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le changement de mode de collecte des encombrants permet de diriger les encombrants vers les déchèteries pour suivre un traitement et une valorisation via les éco-organismes Eco-mobilier (pour les meubles) et Ecosystem (pour les DEEE).

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

<p>Taux de valorisation matière et organique</p>	<p>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</p> <table border="1"> <caption>Valorisation des déchets ménagers non dangereux, non inertes</caption> <thead> <tr> <th>Mode de valorisation</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Incinération - valorisation énergie</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>Recyclage</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>Méthanisation/compostage</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>réemploi</td> <td>0%</td> </tr> </tbody> </table>	Mode de valorisation	Pourcentage	Incinération - valorisation énergie	52%	Recyclage	22%	Enfouissement	18%	Méthanisation/compostage	8%	réemploi	0%																		
Mode de valorisation		Pourcentage																													
Incinération - valorisation énergie	52%																														
Recyclage	22%																														
Enfouissement	18%																														
Méthanisation/compostage	8%																														
réemploi	0%																														
<p>30.1 % Dont 22 % de valorisation matière</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.</i></p>																															
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	<p>Taux de valorisation globale</p> <p>La valorisation énergétique et matière est de 83.7 % (y compris déchets inertes)</p>																														
<p>51.5 % de valorisation énergétique Performance énergétique des installations : 99.8 %</p> <p>au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives</p>																															
<p>Evolution des déchets enfouis</p>	<p>Evolution de la population et des tonnages enfouis, ramenés à une base 100 en 2010</p> <table border="1"> <caption>Evolution de la population et des tonnages enfouis (base 100 en 2010)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnage total enfouis</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2010</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2015</td><td>100</td><td>100</td></tr> <tr><td>2016</td><td>130</td><td>100</td></tr> <tr><td>2017</td><td>140</td><td>100</td></tr> <tr><td>2018</td><td>155</td><td>100</td></tr> <tr><td>2019</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2020</td><td>150</td><td>100</td></tr> <tr><td>2021</td><td>170</td><td>100</td></tr> <tr><td>2022</td><td>165</td><td>100</td></tr> </tbody> </table>	Année	Tonnage total enfouis	Population	2010	100	100	2015	100	100	2016	130	100	2017	140	100	2018	155	100	2019	150	100	2020	150	100	2021	170	100	2022	165	100
Année		Tonnage total enfouis	Population																												
2010	100	100																													
2015	100	100																													
2016	130	100																													
2017	140	100																													
2018	155	100																													
2019	150	100																													
2020	150	100																													
2021	170	100																													
2022	165	100																													
<p>+64 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2022.</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.</i></p> <p>On constate une augmentation importante des quantités de tout venant de déchèterie enfouis depuis 2016, accentuée en 2021, avec un baisse de la progression en 2022.</p>																															










6 – Les flux et tonnages annuels

32 394 tonnes

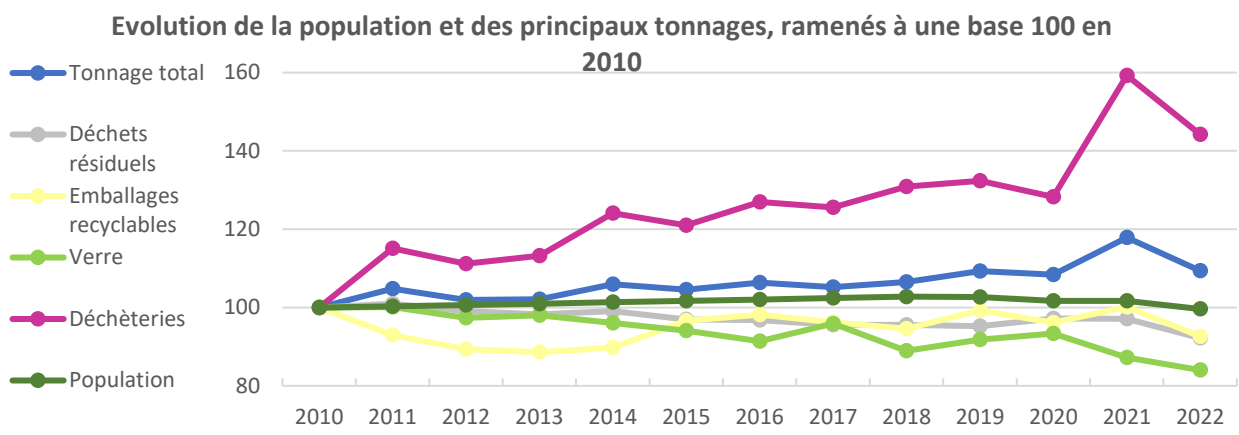
C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2022 soit 613 kg de déchets par habitant.

En 2021, ce sont 34 916 tonnes, soit 647.30kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Compte-tenu du retrait d'une commune du périmètre de la CCPOM en 2022, le ratio en kg/habitant permet de comparer la production de déchets en s'affranchissant de la variation liée au nombre d'habitants.

<p>Ordures ménagères résiduelles</p>  <p>14 350 t en 2022 271.6 kg/hab/an</p> <p>15 114 t en 2021 280.2 kg/hab/an</p>	<p>Emballages recyclables</p>  <p>2 255 t en 2022, 42.7 kg/hab/an</p> <p>2 438 t en 2021 45.2 kg/hab/an</p>	<p>Verre</p>  <p>1 420 t en 2022, 26.9 kg/hab/an</p> <p>1 474 t en 2021 27.3 kg/hab/an</p>
<p>Papiers</p>  <p>63 t en 2022, 1.2 kg/hab/an</p> <p>64 t en 2021 1.2 kg/hab/an</p>	<p>Objets encombrants</p>  <p>Compris dans les tonnages de déchèterie</p>	<p>Biodéchets</p>  <p>50 t en 2022 (sur 4 communes)</p> <p>45 t en 2021 (sur 3 communes)</p>
<p>Déchèteries</p>  <p>13 805 t en 2022, 261.3 kg/hab/an</p> <p>15 242 t en 2021 282.6 kg/hab/an</p>	<p>Déchets verts des communes</p>  <p>362 t en 2022 457 t en 2021</p>	<p>Textiles</p>  <p>88 t en 2022, 1.7 kg/hab/an</p> <p>82 t en 2021 1.5 kg/hab/an</p>

Evolution de la production de déchets



Entre 2010 et 2022, on constate une augmentation de 9.35 % de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits.

La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

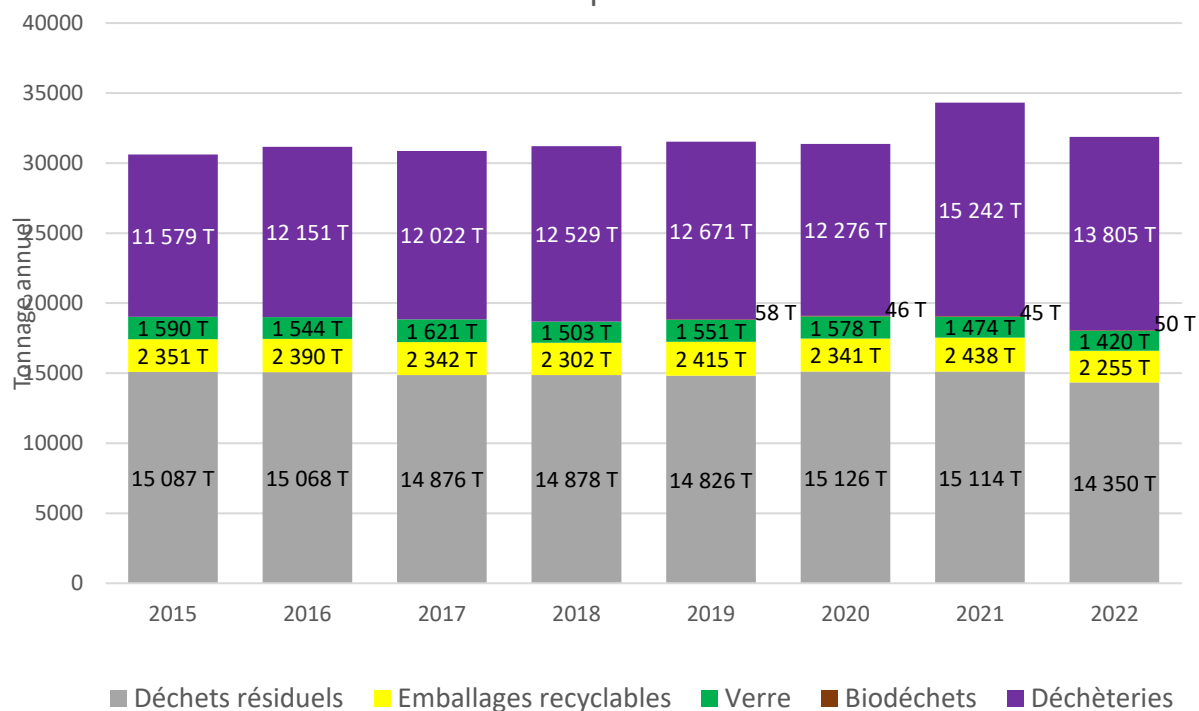
Commentaire :

Après une augmentation importante des tonnages de déchèterie en 2021, qui s’explique par la fermeture temporaire des déchèteries en 2020 en raison de la crise de la COVID 19, et au report des tonnages sur 2021, ainsi que par les quantités importantes de déchets verts, due à la météo pluvieuse de l’été 2021, l’augmentation des apports en déchèterie ralentit en 2022.

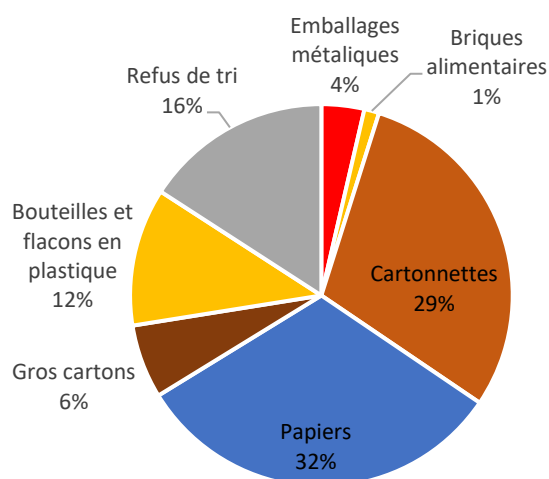
Les bennes Eco-Mobilier mises en place début 2021 ont permis de capter 1225 tonnes de déchets, ainsi détournés du tout-venant, du bois et de la ferraille.

Pour les ordures ménagères résiduelles, on observe une baisse de 763 tonnes entre 2021 et 2022, soit -5 % alors que la population a diminué de 2 %. La production d’ordures ménagères par habitant a donc réduit de 8.6 kg/hab/an entre 2021 et 2022 et de 21.9 kg/hab/an depuis 2010.

Evolution de la production de déchets



Composition des emballages recyclables

















Les emballages collectés contiennent 15.9 % de taux de refus de tri, soit 347 tonnes, traités par valorisation énergétique comme combustible solide de récupération (CSR).

Les déchèteries

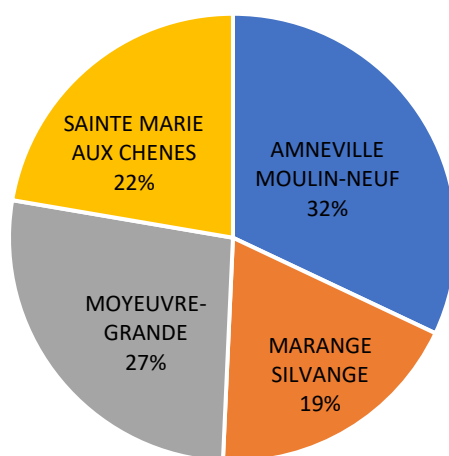
13 745 tonnes collectées en déchèteries en 2022, soit 260.11 kg de déchets par habitant.

En 2021, 15 242 tonnes collectées, soit 282.6 kg de déchets par habitant.

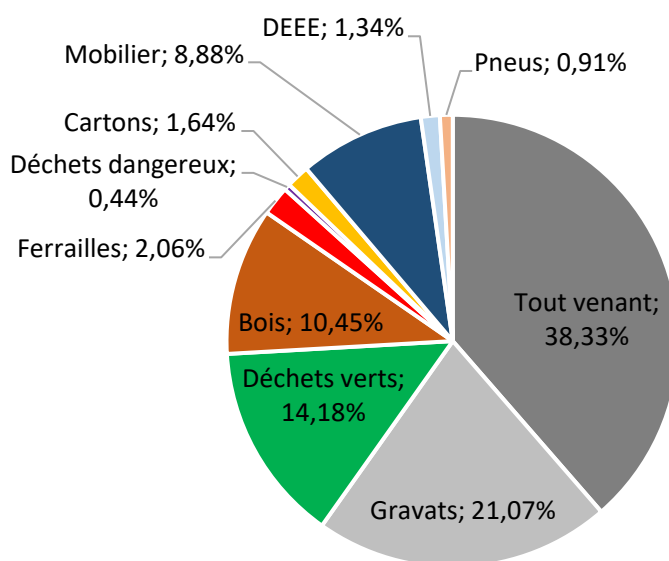
16 catégories de déchets sont collectées en déchèteries :

Déchets		Tonnes 2022	% de déchèterie	Evolution par rapport à 2021
Tout Venant	 TOUT-VENANT NON-INCINÉRABLE	5 292 T	38.33%	-4.9%
Gravats	 DÉBRAIS / GRAVATS	2 908 T	21.07%	-8.3%
Déchets verts	 DÉCHETS VERTS	1 957 T	14.18%	-25.74%
Bois	 BOIS	1 443 T	10.45%	-19.27%
Mobilier	 MOBILIER	1 225 T	8.88%	+ 16.62%
Ferraille	 MÉTAUX	284 T	2,06%	-19.97%
Déchets Ménagers Spéciaux	 DÉCHETS DIFFÉRENTS SPÉCIFIQUE (DMS)	61 T	0,44%	-24.27%
Carton	 CARTONS	227 T	1,64%	-0.68%
DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques)	 DEEE	185.34 T	1,34%	-25.28%
Pneus	 PNEUMATIQUES	125 T	0,91%	+ 44.62%
Huile moteur	 HUILES DE VIDANGE	28 T	0,21%	-0.79%
Huile végétale	 HUILES DE FRITURES	4.21 T	0,03%	+ 16.46%
Piles	 PILES ET ACCUMULATEURS	1,932 T	0,01%	-15,26%
Lampes et néons	 LAMPES	1,454 T	0,01%	+ 46.33%
Cartouches d'encre		0,31 T	0,00%	+ 166 %
Batteries		0	0%	

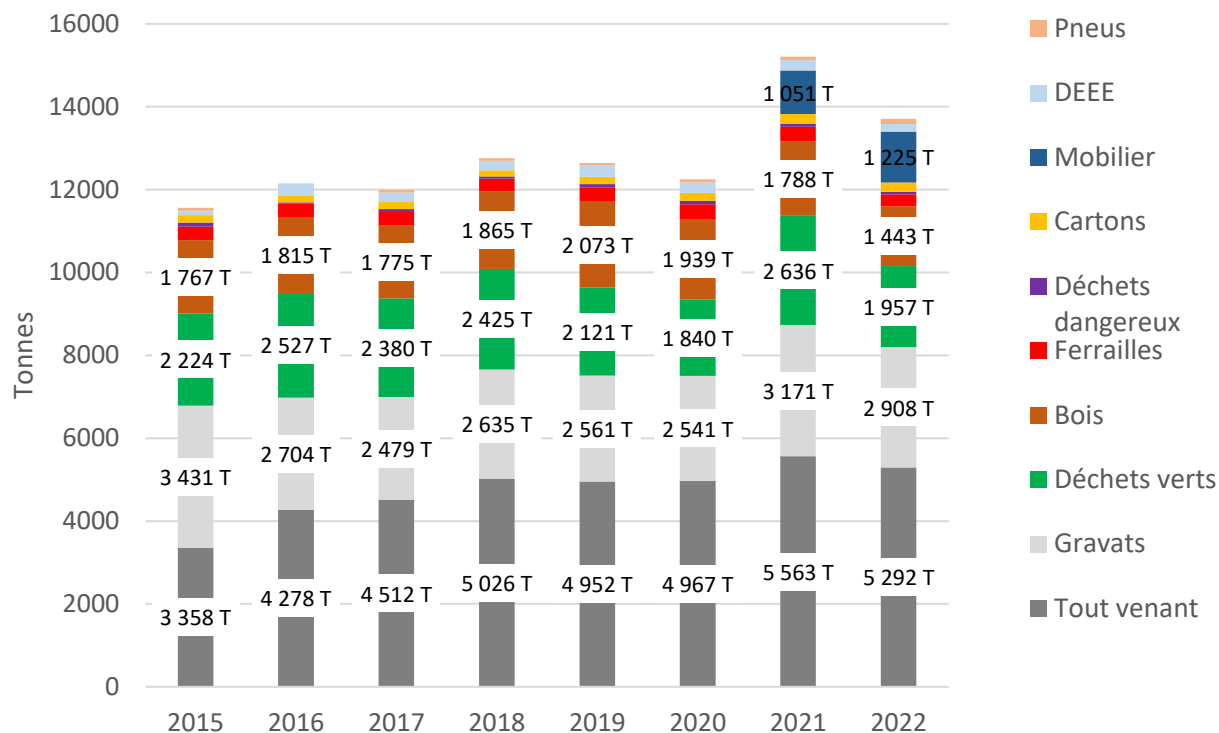
Répartition des tonnages par déchèterie



Principaux flux collectés en déchèterie



Evolution des flux collectés en déchèterie



7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

2022	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	7 465 544.71 €	7 413 578.12 €
Budget d'investissement	514 909.87 €	788 103.63 €

Le budget réel

2022	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	6 916 726 €	7 050 598 €
Budget d'investissement	514 909.87 €	788 103.63 €

Budget réel, après déduction des dépenses de 2021 payées en 2022, ajout des dépenses de 2022 payées en 2023, et réaffectation des recettes.

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un montant de 5 948 845 €.

Le taux de TEOM est de 11.11% pour l'année 2022, et n'a pas évolué depuis 2018 (passage de 12.11 % à 11.11 % en 2018).

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2021	Montant annuel des prestations en K€ TTC- 2022	Evolution n/n-1
Collecte des ordures ménagères résiduelles (PAP + CE)	Nicollin	Marché Public 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2022	1 472,33	1 506,89	2,35%
Traitement des OMR	Haganis	MP 5 ans	31/12/2026	1 793,96	1 870,65	4,27%
Collecte des verres/papiers/emballages en PAP et AV et biodéchets	Citraval	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2022	828,39	858,984	3,69%

Location des Tubes	RECYBIO	MP 18 mois	31/12/2022	37,7	41,61	10,37%
Conditionnement du verre	Haganis	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2022	21,32	24,53	15,06%
Tri, conditionnement et reprise des emballages ménagers	Citraval	MP 5 ans	31/12/2026	365,99	385,8	5,41%
Conditionnement et reprise des papiers collectés en PAV	Citraval	MP 1 an renouvelable	Reconduit jusqu'au 31/12/2022	0	0	#DIV/0!
Collecte des encombrants	EICLOR	Contrat 1 an	31/12/2022	11,63	13,6	16,94%
Gestion des déchèteries / Location bennes/ Enlèvement et transport	Nicollin	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	648,14	695,6	7,32%
Enfouissement du tout venant	SUEZ	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	848,39	860,26	1,40%
Compostage déchets verts	SEDE Environnement	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	59,74	48,02	-19,62%
Traitement des gravats	Tri Service Recyclage	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	13,93	14,74	5,81%
Valorisation de la ferraille (recettes)	DERICHEBOURG	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	91,9	75,29	-18,07%
Valorisation des cartons (recettes)	CITRAVAL	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	19,57	24,21	23,71%
Traitement du bois	EG LOG	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	87,28	72,56	-16,87%
Traitement des DMS et bidons vides	Cedilor	MP 1 an, renouvelable 2 fois	Reconduit jusqu'au 31/10/2023	17,35	16,25	-6,34%
Traitement Huile moteur	Chimirec	Prise en charge Eco-organisme (2022)		3,06	0	-100,00%
Location cages pneus	Gilles Henry	Convention		3,16	3,81	20,57%
Valorisation de huiles végétales (recettes)	QUATRA	Convention		0,94	1,178	25.32%
Total hors recettes				6 212,37	6 413,30	3,23%

119.3 €TTC/habitant

c'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2022

+7.3 % par rapport à 2021.

Cette augmentation s'explique en partie par la hausse du prix de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'incinération et l'enfouissement :

- Passage de 11 € HT/tonne en 2021 à 12 € HT/tonne en 2022 de la TGAP sur l'incinération des ordures ménagères ;
- Passage de 30 € HT/tonne en 2021 à 45 € HT/tonne en 2022 de la TGAP sur l'enfouissement du tout-venant de déchèterie.

Les recettes

Pour le financement du service, la CCPOM perçoit différentes recettes.

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5 948 845 €
- Cotisation Nicollin pour CNRACL agent détaché : 4 685.06 €
- Subvention ADEME (étude nouvelle déchèterie) : 57 231.18 €
- Régie vente de composteurs, cartes de déchèterie, caissettes de tri : 4 195 €.
- Facturation de la collecte aux entreprises extérieures (chantier ponctuel) : 2697 €.
- Convention Metz Métropole pour l'accès à la déchèterie de Sainte-Marie-aux-Chênes : 20 200.20 €
- Soutiens des éco-organismes : 585 259.80 €
dont :
 - o CITEO emballages ménagers : 492 849.80 €
 - o CITEO papiers : 33 001.04 € (reste à percevoir : soutien majoration performance)
 - o Eco-Mobilier : 34 255.77 €
 - o OCAD3E : 14 195.08 €
 - o ECODDS : 5 563.34 €
 - o Refashion : 5 394 €
- Recettes de vente de matériaux : 430 267.26 €
dont :
 - o Emballages ménagers : 297 770.11 €
 - o Ferraille de déchèterie : 75 295.14 €
 - o Cartons de déchèterie : 24 215.48€
 - o Verre : 31 875.03 €
 - o Huiles végétales de déchèterie : 1111.50€

Matrice des coûts (page suivante)

Données issues de la comptabilité analytique dont fait l'objet le service public de prévention et de gestion des déchets

Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS								Total
	OMR	Verre	RSOM - Multimatériaux	Déchets des déchèteries	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets Verts	
Charges de structure									
Communication									
Prévention									
Pré-collecte									
Collecte									
Transfert/Transport									
Traitement des déchets non dangereux									
Tri et conditionnement									
Compostage									
Valorisation matière									
Stockage de déchets non dangereux									
Traitement des inertes									
Enlèvement et traitement des déchets dangereux									
[REG] Collecte / traitement									
TOTAL CHARGES	1 653 276 €	308 858 €	1 237 169 €	1 700 586 €	13 326 €	- €	107 354 €	23 365 €	5 043 933 €
Matériaux									
Autres produits									
Tous soutiens des sociétés agréées									
Subventions de fonctionnement									
TOTAL PRODUITS	64 883 €	46 262 €	748 399 €	169 934 €	- €	5 394 €	66 417 €	- €	1 101 288 €
TVA acquittée	334 319 €	17 929 €	67 368 €	165 966 €	723 €	- €	10 727 €	1 577 €	598 609 €
TEOM									
Facturation à l'utilisateur									
TOTAL CONTRIBUTIONS	5 949 310 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 949 310 €
REG incinération / énergie									

Coûts annuels

Coût aidé HT									
Coût aidé TTC									

Coûts par habitant

Coût aidé HT									
Coût aidé TTC									

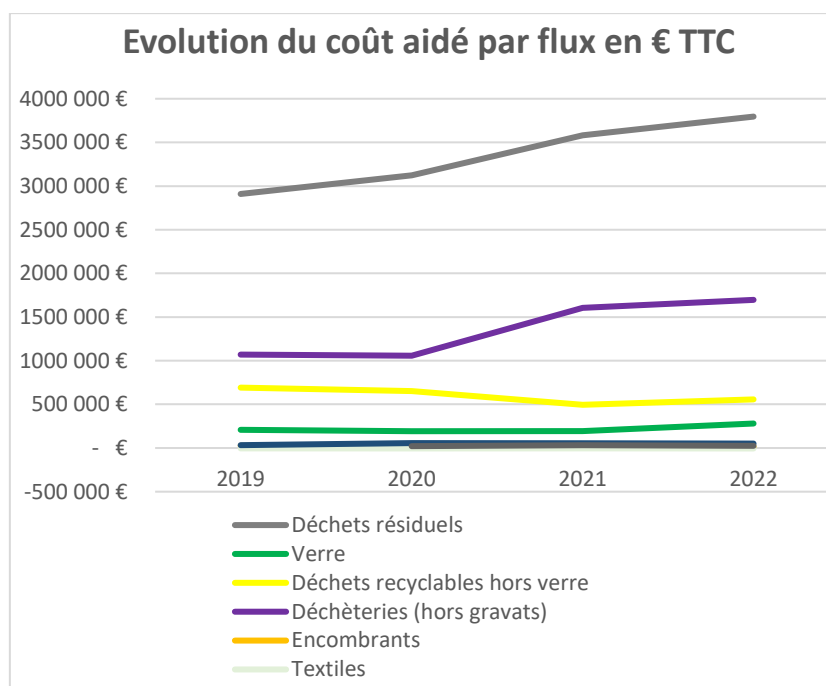
Coûts par tonne

Coût aidé HT									210 €
Coût aidé TTC									231 €

Le coût aidé est celui qui reste à la charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente d'énergie et de matières), les soutiens des éco-organismes et subventions.

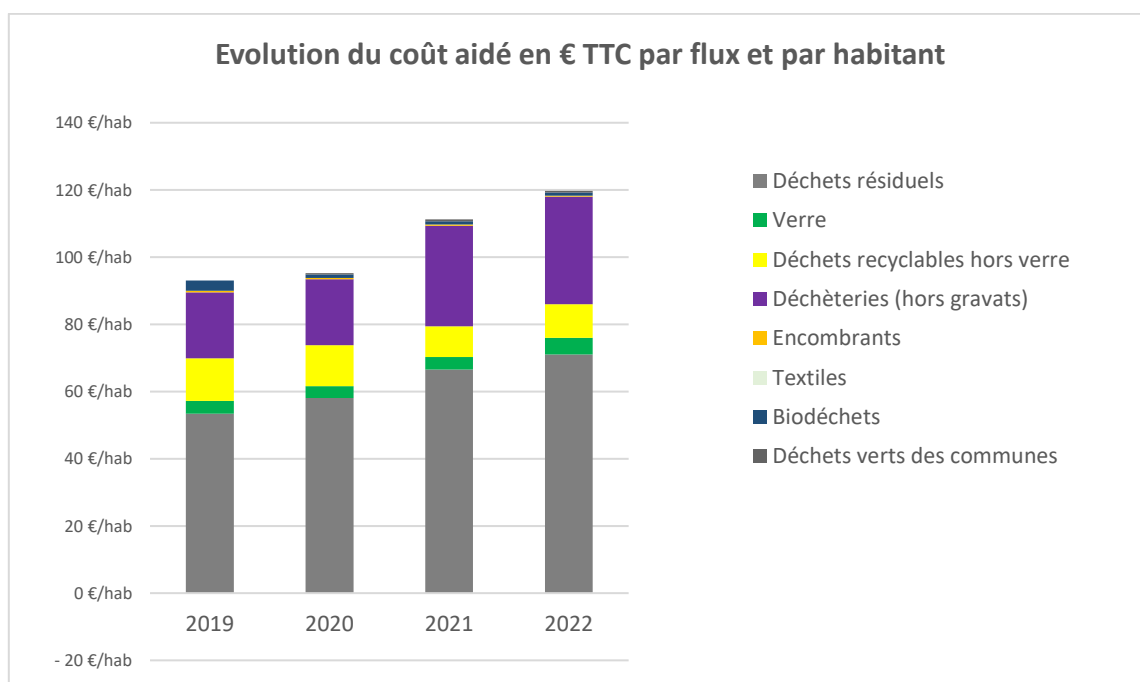
Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets

Données issues des matrices 2019 ; 2020 ; 2021 et 2022.

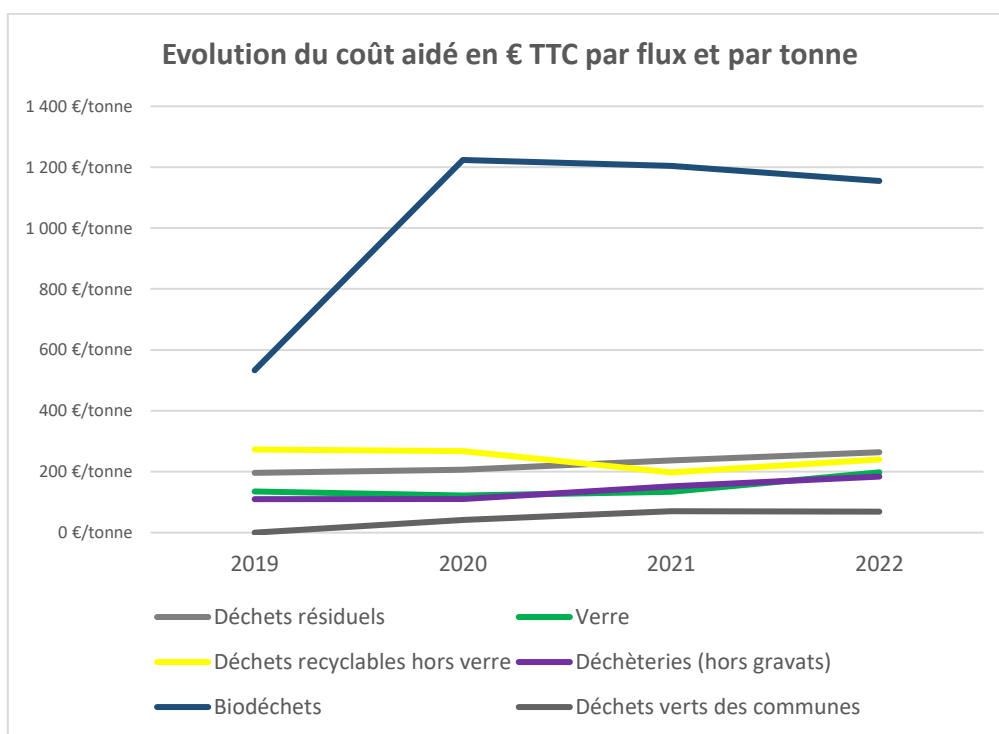


Coût aidé € TTC	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	2 909 617 €	209 518 €	691 765 €	1 070 058 €	25 435 €	- 5 373 €	32 685 €		4 933 706 €
2020	3 122 035 €	192 393 €	653 207 €	1 057 044 €	18 530 €	- 5 245 €	56 283 €	21 439 €	5 115 686 €
2021	3 582 087 €	195 490 €	495 012 €	1 607 132 €	19 003 €	- 5 308 €	53 867 €	32 122 €	5 979 404 €
2022	3 795 506 €	280 525 €	556 137 €	1 696 618 €	14 049 €	- 5 394 €	51 664 €	24 942 €	6 414 047 €

Evolution du coût aidé en € TTC par flux et par habitant



Coût aidé €TTC/hab.	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteseries (hors gravats)	Encombrants	Textiles	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	53 €/hab	4 €/hab	13 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	3 €/hab		91 €/hab
2020	58 €/hab	4 €/hab	12 €/hab	20 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	0 €/hab	95 €/hab
2021	67 €/hab	4 €/hab	9 €/hab	30 €/hab	0 €/hab	0 €/hab	1 €/hab	1 €/hab	111 €/hab
2022	71 €/hab	5 €/hab	10 €/hab	32 €/hab	0,26 €/hab	-0,10 €/hab	0,96 €/hab	0,46 €/hab	119,26 €/hab



Coût aidé €/TTC/tonne	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteeries (hors gravats)	Biodéchets	Déchets verts des communes	Total
2019	196 €/t	135 €/t	273 €/t	110 €/t	533 €/t		171 €/t
2020	206 €/t	122 €/t	267 €/t	110 €/t	1 224 €/t	41 €/t	174 €/t
2021	237 €/t	134 €/t	198 €/t	151 €/t	1 205 €/t	70 €/t	197 €/t
2022	264 €/t	198 €/t	240 €/t	184 €/t	1 155 €/t	69 €/t	231 €/t

Remarque :

Les coûts de collecte et traitement des déchets verts des communes étaient intégrés dans le coût de gestion des déchèteeries en 2019.

Comparaison avec les valeurs de référence

Coût aidé en €HT/habitant	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteries (hors gravats)	Tous flux
Coût 2022 CCPOM	64 €	5 €	9 €	28 €	108.1 €
Moyenne référentiel Grand Est 2021 urbain	61 €	2.2 €	9 €	20 €	103.6 €
Moyenne référentiel national (2021) urbain	59.50 €	2	11,5	22.9 €	104 €
Ecart par rapport au référentiel Grand Est	+5%	+ 127%	0%	+ 40%	+ 4.34%

8 - Perspectives pour l'année suivante

DSP

En 2023, la CCPOM va relancer la procédure de mise en place d'une délégation de service public (DSP), pour un démarrage prévu au 1^{er} avril 2024. Cette procédure comprend plusieurs étapes :

- Lancement de la consultation ;
- Sélection des candidatures et analyse des offres ;
- Réunions de négociation avec les candidats dont l'offre aura été retenue ;
- Choix du délégataire et attribution du contrat.

Le délégataire sera retenu lors du Conseil Communautaire à l'hiver 2023.

Extension des Consignes de Tri

La loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Dans ce cadre, les collectivités doivent passer en extension des consignes du tri du plastique fin 2022.

L'extension des consignes du tri consiste à simplifier les consignes de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets... etc.



Pour recevoir ces nouveaux déchets à trier, les contenants de collecte sélective vont évoluer : les caissettes de tri seront remplacées par des sacs de tri transparents, plus pratiques, plus légers et qui permettent de limiter les envols.

Une distribution en porte-à-porte sera faite début 2023 pour la dotation de sacs pour 1 an, accompagnée d'un mémo-tri, avec les nouvelles consignes.

Les caissettes de tri seront alors reprises pour être recyclées.